



17 ONG devant la justice : nous ne sommes pas concernés

Les Amis des Enfants du Monde précisent qu'ils ne sont pas concernés par l'information judiciaire contre X pour "escroqueries aggravées" et "abus de confiance aggravé" visant 17 ONG françaises. L'une d'elles, "Agir pour les Enfants du Monde" porte le même sigle que le nôtre, « AEM », et cela peut prêter à une regrettable confusion.

Les Amis des Enfants du Monde ont été contrôlés eux-mêmes par la Cour des Comptes en 2008. Le rapport public ne mentionne aucune pratique délictueuse.

Depuis bientôt 40 ans, nous nous efforçons de garantir à nos donateurs la plus grande lisibilité sur l'utilisation des fonds qu'ils nous confient. La dimension humaine de notre association nous permet d'entretenir une relation de proximité entre les différents acteurs (bénévoles, donateurs et partenaires dans les pays). Cette proximité est un gage de transparence.

Des milliers de donateurs nous font régulièrement confiance, et nous entendons continuer à la mériter !

Pour le Conseil d'Administration
Gilbert CLARET
Président
le 14/10/2009